



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **23**
 Nombre de votants : **36**
 Date de convocation : **25/03/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA (Brouilla) - LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelhou) - PUJOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - PUIG (Sainte-Colombe) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT, COUSOLE (Trouillas) - PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA
 A.DOUTRES (Caixas) à N.GONZALEZ
 G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE
 C.VILA (Oms) à J.CHEREZ
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille) à R.TOURNE
 R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
 N.MON (Thuir) à D.RUIZ
 R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à A.BOURRAT
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 T.VOISIN (Thuir) à G.FLACHAIRE
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

OBJET : VOTE DES TAUX 2016 DE CFE – TH –TFB - TFNB

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)
 P.MAURY (Thuir)

Le Procès-verbal de la séance du 3 Mars 2016 a été adopté sans observations.

Madame Ghislaine FLACHAIRE est élue secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX POUR 2016 : CFE-TH-FNB-FB

Le Président **RAPPELLE** que les conséquences de la suppression de la Taxe Professionnelle se sont déroulées en 2 temps : 2010 pour les entreprises, 2011 pour les Collectivités Territoriales.

EXPOSE que le taux de CFE relatif à la fiscalité applicable aux entreprises, doit être voté librement par le Conseil Communautaire ;

Il **RAPPELLE** que depuis le 1^{er} Janvier 2011, du fait du transfert des taux de référence 2010 pour la Taxe d'Habitation (TH) et le Foncier Non Bâti (FNB) aux EPCI, tous les EPCI à fiscalité Professionnelle Unique (TPU) sont devenus des EPCI à Fiscalité Mixte.

PROPOSE sur avis de la Commission des Finances et du Bureau Communautaire de modifier les taux applicables pour 2016 des taxes pesant sur les ménages au regard du calcul du produit supplémentaire attendu sur les trois taxes.

DEMANDE aux délégués de se prononcer,

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président,
A la majorité des membres présents et représentés,

Par 35 voix POUR et 1 voix CONTRE

DECIDE pour l'année 2016, de **FIXER** les taux 2016 de CFE, de Taxe d'Habitation, de Foncier Bâti et de Foncier Non Bâti **tel que suivants** :

Taux 2016 de Cotisation Foncière des Entreprises	= 36,99 %	Avis favorable unanime
Taux 2016 de Taxe d'Habitation	= 10,30%	1 Voix contre (Mme Coussole)
Taux 2016 de Taxe de Foncier Bâti	= 2,5%	1 Voix contre (Mme Coussole)
Taux 2016 de Taxe de Foncier Non Bâti	= 2,28 %	Avis favorable unanime

VOTE les taux 2016 tels que décidés.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

11 AVR. 2016

COURRIER



le Président,

René OLIVE

EPCI : 210 COMMUNAUTE DES ASPRES

ARRONDISSEMENT : 66

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE THUIR



N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2015	1	2 613 891	Taux d'imposition de 2015	2	36,99	Taux d'imposition plafonné pour 2016	3	2 745 000	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	5	1 015 376	5b
------------------------------------	---	-----------	---------------------------	---	-------	--------------------------------------	---	-----------	--	---	-----------	----

Pour information : Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Bases d'imposition effectives 2015	1	25 000 819	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2015	2	9,91	Autre option : taux moyens pondérés des communes	3	24 487 450	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	4	25 755 000	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)	5	2 552 321
Taxe d'habitation		16 562 367			0,000			16 861 000			16 861 000			
Taxe foncière (bâti)		831 650			2,28			835 400			835 400			19 047

PREFECTURE PYRÉNÉES - ORIENTALES
11 AVR. 2016
COURRIER

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016

Total allocations compensatrices	-	202 920	Produit taxe additionnelle FNB	4	27 806	Produit global des IFER	5	91 544	Produit de la CVAE	6	471 146	DCRTP	7	-	TASCOM	8	30 754
Produit nécessaire à l'équilibre du budget			Versement GIR	7	628 013	Prélèvement GIR	7		Produit fiscal attendu TH&TF foncière des entreprises unique		2 555 313						

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE) 9

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	6		Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	8		TAUX VOTES	9	10,30	Produit correspondant (col.4 x col.9)	10	2 522 207	Réserve de taux capitalisée	11	0,090	Réserve de taux utilisée	12	36,99	Taux mis en réserve	14	1 015 376
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières		2 555 313	Taxe d'habitation			Taxe foncière (bâti)		2,50			414 059									
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières		2 574 368	Taxe foncière (non bâti)			Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)		2,28			19 047									

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2016 11

Produit de CFE unique (col.4 x col.13)		1 015 376
--	--	-----------

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

A PERPIGNAN

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Pascal BRESSON

le 17 MARS 2016

Le préfet,

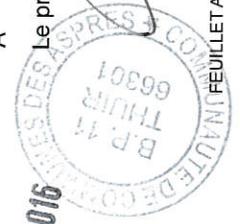
le

A THUIR

26 AVR. 2016

le 31/03/2016

Pour la Préfete et par délégation le Directeur des Collectivités Locales



Le président,
Jean-Marc VIDAL

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

EPCI : 210 COMMUNAUTE DES ASPRES

ARRONDISSEMENT : 66

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE THUIR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 FPU (2)

TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES⁽²⁾

Taxe d'habitation :	186 367
Taxe foncière (bâti) :	
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	15 180
b. Réduction des bases des créations d'établissements	1 373
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information) ⁽³⁾	326 025

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI

2a. BASES NON TAXEES⁽⁴⁾

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI	
Taxe foncière (bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	876
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles ⁽⁵⁾	
2b. CVAE – DEGREVEES ET EXONERATIONS ⁽⁵⁾	188 925
CVAE : part dégrevée	145 121
CVAE : part relative aux exonérations compensées	
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFR⁽⁶⁾

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	3 473
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	56 722
Stations radioélectriques	28 009
Gaz – stockage, transport...	3 340

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES⁽⁶⁾

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun ¹⁵	Taux maximum dérogatoire ¹⁶	Taux maximum avec rattrapage ¹⁷	Taux moyen 75% ¹⁸	Taux maximum avec capitalisation ¹⁹	Taux maximum avec majoration spéciale ²⁰
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	37,19	37,19		18,24	37,28	
EPCI en régime de croisière						
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation						
²¹	²²	²³	²⁴	²⁵		
1,005555	1,005408	25,95	51,90			

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE⁽⁷⁾

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 : national	//////
Taux maximum de la majoration spéciale :	//////



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES PYRENEES-ORIENTALES
SQUARE ARAGO
66 950 PERPIGNAN CEDEX

PERPIGNAN, le **18 MARS 2016**

Affaire suivie par Françoise Fabre
Téléphone : 04 68 35 81 77
Télécopie : 04 68 35 81 80
Mél: francoise.fabre1@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Départemental
des Finances Publiques

A

Madame, Monsieur le Maire,
Monsieur le Président
de la Communauté Urbaine
et des Communautés de Communes

Madame, Monsieur le Maire,

Monsieur le Président,

Par courrier du Directeur Général des Finances Publiques en date du 4 Mars 2016, vous avez été avisé que les bases de taxe d'habitation prévisionnelles 2016, qui seront notifiées sur l'état 1259, présenteraient une surestimation, évaluée à environ 2 % en moyenne nationale.

Cette surestimation est liée à la non prise en compte de l'article 75 de la Loi de Finances 2016 par lequel le maintien en exonération de TH 2015 a été acté pour les veufs et veuves et les personnes âgées de plus de 60 ans.

En complément de cette communication, et afin de vous conseiller au mieux dans le cadre de la conception de votre budget, vous trouverez ci-dessous le montant prévisionnel de bases de TH simulé par mon service FDL 66. Ce calcul complémentaire a été réalisé selon la méthode suivante : base prévisionnelle notifiée en mars 2015 multipliée par le coefficient de la Loi de Finances 2016 (1,01). A titre d'information, le pourcentage de surestimation des bases qui en ressort pour votre collectivité est également indiqué.

Je vous précise que la base ainsi recalculée reste toutefois prévisionnelle et ne pourra donc pas être opposée à l'Etat. Les bases définitives de TH vous seront communiquées fin novembre 2016.

NOM COMMUNAUTE DES ASPRES BASE SIMULEE 2016 PAR SERVICE FDL 24 487 450 Pourcentage surestimation 5,18

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques


Pascal HIRSSON


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS